

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 30 Juin 2025

Le 30 juin 2025 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 Juin 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRs LAURENT, BOUQUELY, LORDEL, METGE
Mmes CADIOT, CHASSIN, GAGNOL

EXCUSES : Monsieur SURIEU, Monsieur JAUBERT

ABSENTS : MME REBOUX, Mme BOULANDET

Secrétaire : Madame CHASSIN

Le compte rendu de la séance du 31 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Jurys d'assises
- Provision Budget assainissement
- Refus transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes
- Points sur les avenants pour les travaux du Centre Socio Culturel
- Adoption de la charte éthique pour la vidéoprotection
- SDE – Travaux sur points lumineux
- Modifications règlements cantine et garderie
- Informations et questions diverses

I- JURYS D'ASSISES

Conformément à la loi et selon les instructions préfectorales, il a été procédé au tirage au sort des trois personnes désignées ci-dessous, devant constituer la liste préparatoire pour l'année 2026 des jurys d'assises pour le département :

- PILLIER Jean-Claude, Hubert né le 29/10/1944 à BRULAIN (79) – 28 rue de la Chapelle – 18320 Jouet-sur-L'Aubois

- MAMECIER épouse BAUDOIN Simone, Adelaïde, Françoise née le 01/07/1930 à POUZY-MESANGY (03) – 8 Rue des Vignes - 18320 Jouet Sur L'Aubois

- ALVES Antoine, Nicolas, Dominique né le 07/01/2003 à NEVERS (58) – 4 Impasse du Sereau 18320 Jouet sur l'Aubois

II- PROVISION BUDGET ASSAINISSEMENT

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le risque de non recouvrement de dettes. Le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à six voix pour et une abstention (Mr BOUQUELY), décide :

- de constituer une provision pour risques pour un montant total de 5 000 € au Budget d'Assainissement, d'imputer ce montant à l'article 6817 du budget assainissement.

III- REFUS DE TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

VU la loi n° 2025-327 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement collectif »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Vu les discussions avec les Communes et les Syndicats compétents,

Considérant le souhait des Communes et des Syndicats de conserver la compétence en matière d'assainissement collectif,

Monsieur le Maire propose de conserver la compétence d'assainissement collectif à l'échelle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

- Décide de conserver la compétence assainissement collectif à l'échelle communale

IV- POINTS SUR LES AVENANTS POUR LES TRAVAUX DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des élus que tous les comptes rendus de chantier leurs sont transmis pour information chaque semaine.

Il indique que 4 avenants ont été signés pour la bonne réalisation du chantier :

- Refonte du Réseau Electrique : 41 160.00 € TTC
- Ligne téléphonique du DOJO : 1 491.36 € TTC
- Etude complémentaire pour la casquette : 4 194 € TTC
- Modification de la Main Courante : 446.40 € TTC

V- ADOPTION DE LA CHARTE ETHIQUE POUR LA VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les caméras qui ont été installées sur la Commune ainsi que les deux référents qui ont été désignés lors du dernier Conseil Municipal.

Il informe que la commune doit adopter la Charte Ethique d'Utilisation de la Vidéo Protection.

Après avoir pris connaissance de la Charte, le Conseil Municipal,

- Adopte à l'unanimité la Charte Ethique Vidéoprotection.

VI- SDE - TRAVAUX SUR POINTS LUMINEUX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de travaux à faire sur divers points lumineux sur la Commune.

Les premiers travaux consistent à la mise en place d'un bouton clé pour l'armoire AI – 0156 située Place de Berry.

Les coûts sont les suivants :

- 831.36 € HT dont 50% pris en charge par le SDE, reste 430.68 € HT à la charge de la commune.

Les seconds travaux concernent la mise en place de point lumineux LED de l'armoire AB Route de la Boucharderie / Route de Torteron. Le plan de financement s'établi de la manière suivante :

Cout des travaux : 7 720.19 € HT

SDE : 70% - 5 404.13 € HT

Commune : 30% - 2316.06 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité la réalisation des différents travaux présentés.

VII- MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SERVICES CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les règlements de cantine et de garderie doivent être modifiés afin de permettre la notification des nouveaux jours de réservation des repas pour la cantine ainsi que l'application e-ticket.

De plus, il souligne que le Conseil Municipal doit prendre en compte l'augmentation des tarifs du prestataire de cantine à compter du 1^{er} septembre 2025.

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01 septembre 2025 :

Quotient familial	Jouettois
QF < 666	1 €
666 ≤ QF ≤ 1200	3.61 €
QF > 1200	4.30€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Autorise la modification des règlements Cantine et Garderie tels qu'ils ont été présentés
- Décide à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs tels qu'ils ont été présentés à compter du 01 septembre 2025.

Monsieur BOUQUELY souligne qu'il y a de bons retours sur les repas fournis par le nouveau prestataire. De plus, il ajoute qu'un nouveau règlement scolaire a été réalisé avec l'école suite aux problèmes rencontrés lors de la dépose et la récupération des élèves aux entrées et sorties de classe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DU CENTRE SOCIO CULTUREL : Monsieur le Maire informe que deux entreprises ont pris du retard. Un sous-traitant va être remplacé. Au niveau de l'intérieur, les travaux ont bien avancé. La réalisation des sanitaires est en cours. Des questions se sont posées par rapport à la réalisation de la casquette au-dessus des marches de l'entrée.

TRAVAUX DIVERS : Des travaux sont prévus sur un regard situé rue de l'Eglise et sur un avaloir rue du Sereau.

Une sonde de surverse doit être changée.

Un devis a été signé pour la création d'un branchement eaux usées afin de permettre la pose de la borne de camping-car.

ZONE BLEUE : Afin de réguler le stationnement, avec la volonté de soutenir le commerce local, une zone bleue a été créée Place Daumy en concertation avec la Guilde des commerçants. Celle-ci est effective de 9h00 à 13h30. Monsieur le Maire précise que cette zone vient en complément des places arrêt-minute déjà existantes. Un point sera réalisé ultérieurement avec l'association afin de vérifier l'efficacité du projet.

CANAL DE BERRY A VELO : L'enrobé a été mis en place. L'installation de la signalétique aura lieu courant septembre. Monsieur le Maire propose qu'une discussion ait lieu afin de mettre en place de la signalétique pour indiquer les commerces du centre bourg ainsi que l'historique de l'usine Grandjean.

DGFIP : Monsieur le Maire présente un courrier émanant de la DGFIP indiquant le gel des loyers pour les logements classés F ou G.

SMIRTOM : Monsieur le Maire présente un article paru dans le journal relatif à l'instauration d'une pénalité pour défaut de tri (dans le bac jaune 200 €, en déchetterie 100 €). Les sacs poubelles noirs ne seront plus pris en déchetterie, ce qui entrainera des difficultés lors de ramassage de dépôt sauvage. Se pose également la question liée aux 18 passages pour la déchetterie.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la Gaule Jouettoise pour la subvention qui leur a été attribuée.

MAISONS FLEURIES : Cuffy : Elisabeth GAGNOL
Cours Les Barres : Elisabeth GAGNOL
Torteron : Willy METGE

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

CADIOT Patricia : Le CCAS a pris contact avec les personnes dites « vulnérables » suite à l'alerte rouge canicule.

Elisabeth GAGNOL : le 27 septembre 2025 aura lieu NETTOYONS LA NATURE

Jorris LORDEL fait le point sur le déroulement de la kermesse.

Willy METGE : La pièce du climatiseur de la maternelle sera récupérée le 1^{er} juillet 2025.

Frédéric BOUQUELY fait le point sur le Conseil d'Ecole. La rentrée aura lieu 1^{er} septembre 2025 à 9h00. Une réunion d'accueil pour les petites sections sera réalisée le 03 juillet 2025. Le DAE a été géolocalisé.

Marie-José CHASSIN fait le point sur les festivités du 14 juillet 2025. Une réunion aura lieu le 1^{er} juillet 2025. Le concours des maisons fleuries s'est bien passé.

FIN DE LA SEANCE : 20h10

LISTE DES DELIBERATIONS

- Jurys d'assises
- Provision Budget assainissement
- Refus transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes
- Adoption de la charte éthique pour la vidéoprotection
- SDE – Travaux sur points lumineux
- Modifications règlements cantine et garderie

La Secrétaire

Marie José CHASSIN



Le Maire
Serge LAURENT